

**Mémoire
sur la formation professionnelle 2018**

Présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

**BÂTIR ENSEMBLE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU 21^e SIÈCLE :
PARCE QUE LE QUÉBEC A BESOIN DE TOUS SES TALENTS!**

Le 14 mars 2018

La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec



Document : 7343

Fédération des commissions scolaires du Québec

1001, avenue Bégon
Québec (Québec) G1X 3M4
Téléphone : 418 651-3220
Télécopieur : 418 651-2574
Courriel : info@fcsq.qc.ca
Site : www.fcsq.qc.ca

SIGLES

AEC	Attestation d'études collégiales
AEP	Attestation d'études professionnelles
ADIGECS	Association des directions générales des commissions scolaires
ADL	Agent de liaison
AQCS	Association québécoise des cadres scolaires
CEMEQ	Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec
CERAC	Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences
CFP	Centre de formation professionnelle
CLD	Centre local de développement
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
CRPMT	Commission régionale des partenaires du marché du travail
CSMO	Comité sectoriel de main-d'œuvre
DEAFC	Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DES	Diplôme d'études secondaires
DFP	Direction de la formation professionnelle
ETP	Équivalent temps plein
FCSQ	Fédération des commissions scolaires du Québec
FGA	Formation générale des adultes
FGBE	Formation générale de base en entreprise
FGJ	Formation générale des jeunes
FQR	Formation Québec en réseau
FP	Formation professionnelle
FPT	Formation professionnelle et technique
MAO	Matériel, appareillage et outillage
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
PAMT	Programme d'apprentissage en milieu de travail
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
RÉCIT	Service national du Réseau pour le développement des Compétences par l'Intégration des Technologies
SARCA	Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SAE	Services aux entreprises
SEC	Services éducatifs complémentaires
SOFAD	Société de formation à distance
TRÉAQFP	Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec

AVANT-PROPOS

L'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) est un leader du système public d'éducation au Québec. Elle regroupe 159 directions générales et directions générales adjointes provenant de 69 commissions scolaires. Premières responsables administratives et éducatives des commissions scolaires au Québec, les directions générales ont pour mission de mettre en place les conditions pour favoriser la réussite scolaire et la persévérance des élèves.

Ses membres cumulent une expérience moyenne de 25 ans dans le secteur de l'éducation. Ils sont dotés d'une connaissance approfondie du réseau et reconnus pour cette expertise de pointe qu'ils mettent au service des élèves, du personnel et des décideurs : 84 % d'entre eux émanent de la filière de l'enseignement, 76 % ont précédemment dirigé un établissement, tandis que 64 % ont œuvré comme cadre scolaire et 21 % ont été à la tête d'un centre de formation professionnelle ou de formation générale aux adultes.

L'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) regroupe quelque 2 200 gestionnaires œuvrant au sein des 72 commissions scolaires francophones et anglophones du Québec. Elle rassemble, protège, soutient, informe et représente les cadres du réseau scolaire québécois. Les cadres scolaires occupent des fonctions de conseil, de soutien et d'encadrement dans les centres administratifs des commissions scolaires, dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, ainsi que dans des écoles primaires et secondaires. Le travail quotidien des cadres scolaires influence directement la qualité des services éducatifs offerts dans nos établissements publics, et contribue à la réussite de plus d'un million d'élèves.

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a été créée en 1947. Elle regroupe la grande majorité des commissions scolaires francophones du Québec ainsi que la Commission scolaire du Littoral. Les instances de la Fédération sont composées d'élus scolaires qui représentent les commissions scolaires membres.

La FCSQ a comme mission de défendre les intérêts de ses membres et de faire avancer la cause de l'éducation au Québec. Elle produit notamment, à la suite de consultations auprès des commissions scolaires et du réseau, des mémoires, des avis, des recommandations et des propositions afin de faire valoir le point de vue du réseau concernant les enjeux du système public d'éducation.

La Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP) est un organisme autonome au service des commissions scolaires depuis 1975. Son rôle est d'amener les commissions scolaires à se concerter en vue d'agir sur le développement de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et des services aux entreprises au Québec. À cette fin, elle cherche particulièrement à favoriser et à promouvoir des services éducatifs de qualité accessibles à tous les jeunes et aux adultes qui fréquentent les services et les centres de formation des commissions scolaires du Québec.

Sont membres de la TRÉAQFP les cadres des services et des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle et des services aux entreprises des commissions scolaires.

Formation Québec en réseau (FQR) est le consortium des services aux entreprises (SAE) des commissions scolaires du Québec. Sa mission est de mobiliser les forces du réseau pour contribuer au développement des compétences de la main-d'œuvre par le biais de formations et de services-conseils, afin de soutenir la performance et la croissance des organisations et des entreprises.

INTRODUCTION

Le présent mémoire est le fruit de la concertation de cinq partenaires du réseau des commissions scolaires du Québec (ci-après nommés les Partenaires) qui ont à cœur la réussite des élèves ainsi que le développement et le rayonnement de la formation professionnelle au Québec, et ailleurs dans le monde.

Le mémoire des Partenaires contribue à un vaste chantier qui doit être mené en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé Ministère), les Partenaires et les autres collaborateurs, en vue de bâtir la formation professionnelle du 21^e siècle et la positionner comme étant une formation d'avenir pouvant ouvrir la porte à une multitude de possibilités.

Ce mémoire comporte les visées suivantes :

- La réponse aux besoins et aux intérêts des élèves et l'accessibilité à la formation pour tous doivent demeurer prioritaires, tout en tenant compte des besoins du marché du travail.
- Une réponse rapide à ces besoins nécessite d'accorder une plus grande souplesse aux commissions scolaires.
- La concertation entre le Ministère, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et l'ensemble des commissions scolaires est un incontournable à la réussite de ce vaste chantier.

Ces visées doivent être appuyées par :

- Un message fort du gouvernement qui établit clairement la rentabilité sociale de la formation professionnelle et ses retombées positives sur le développement personnel, le savoir-être des élèves et les bénéfices pour la société.
- La reconnaissance que les services offerts par les commissions scolaires, notamment la formation professionnelle, l'éducation des adultes et les services aux entreprises, sont nécessaires pour améliorer la productivité des entreprises et contribuer à la vitalité économique du Québec.

BÂTIR ENSEMBLE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU 21^e SIÈCLE

THÈME 1 : DES FAÇONS DE FAIRE AXÉES SUR LE PARTENARIAT

Puisque le vieillissement de la population crée de nouveaux besoins de main-d'œuvre, que la mondialisation des marchés change les réalités économiques et que les technologies évoluent à une vitesse exponentielle, la concertation entre les acteurs de l'éducation et leurs partenaires est primordiale pour favoriser une adéquation continue de la formation avec les besoins évolutifs du marché du travail du 21^e siècle.

1.1 Un processus de révision des programmes d'études optimisé, plus souple et plus rapide

1.1.1 Une révision en continu des programmes d'études de la formation professionnelle et un accompagnement soutenu des commissions scolaires

Afin de répondre adéquatement aux besoins du marché du travail, les Partenaires souhaitent que les programmes d'études (incluant les AEP) soient révisés en continu et non pas lors d'une révision complète. Pour ce faire, il existe déjà des acteurs et des comités dont les rôles pourraient être modifiés et renforcés. Par exemple :

- Les agents de liaison (ADL), nommés par les commissions scolaires et coordonnés par la TRÉAQFP, participent au processus de développement des programmes d'études de chaque secteur de formation et révisent les programmes d'études en collaboration avec la direction de la formation professionnelle du Ministère. Ces deux instances ont constitué un comité de coordination des ADL (MEES-Réseau). Le mandat de ce comité pourrait être renforcé en lui confiant la réflexion et la responsabilité de faire des recommandations dans le cadre d'une veille de mise à jour continue.
- Le sous-comité mixte FP – MEES-Réseau, composé d'experts en formation professionnelle (FP) et dont le rôle est de documenter les défis et les enjeux de la FP, pourrait, quant à lui, recevoir et analyser les recommandations du Comité de coordination des ADL pour ensuite identifier les actions à poser.

De plus, pour soutenir davantage les commissions scolaires lors de l'implantation des programmes d'études, le Ministère pourrait s'inspirer des bonnes pratiques en place telles les équipes-chocs organisationnelles en formation générale des adultes (FGA) développées

dans le réseau des commissions scolaires. Le mandat de ces équipes est d'accompagner le personnel des centres d'éducation des adultes dans la mise en œuvre de l'organisation scolaire et pédagogique des programmes de la FGA.

La TRÉAQFP pourrait coordonner ce type d'équipes comme elle le fait déjà pour la FGA et la formation générale de base en entreprise (FGBE).

Recommandation 1

- Revoir le processus de révision des programmes en y instaurant une veille réalisée par les ADL qui permettrait une mise à jour continue des programmes d'études de la FP.
- Renforcer le mandat du Comité de coordination des ADL, notamment en lui confiant la réflexion et la responsabilité de faire des recommandations dans le cadre d'une veille de mise à jour continue.
- Ajouter au mandat et aux travaux du sous-comité mixte FP – MEES-Réseau le suivi de ce processus.
- Former une équipe de soutien à l'implantation des programmes et assurer le perfectionnement des enseignants.

1.2 Des mécanismes de prise en compte, dans l'offre de formation, des besoins émergents et des compétences du 21^e siècle

Les commissions scolaires reçoivent de leurs centres de formation, des services aux entreprises (SAE) et de leurs partenaires, de l'information qui leur permet d'actualiser les compétences des programmes d'études et d'élaborer des contenus adaptés aux besoins actuels et futurs. La circulation et la diffusion de l'information sont des clés importantes permettant aux commissions scolaires de répondre avec célérité aux besoins.

À cet égard, il est impératif de consolider le fonctionnement des conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT) et d'assurer une représentativité accrue et performante du réseau de l'éducation. En effet, une variété d'informations quant aux besoins régionaux de main-d'œuvre circule, entre autres, par cette table et elle n'est pas toujours accessible à l'ensemble des commissions scolaires. Cette information est pourtant primordiale afin de demeurer à l'affût des besoins du marché du travail, surtout dans un contexte de mondialisation des marchés où les besoins évoluent constamment et où les compétences nécessaires aux travailleurs pour combler ces besoins se spécialisent tout aussi rapidement.

Aussi, le fait de mettre en place une table de concertation avec les comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO) et les SAE des commissions scolaires faciliterait la coordination de leurs actions pour que leur offre de services respective devienne complémentaire.

Pour être performantes, les commissions scolaires ont besoin d'un assouplissement des encadrements et des guides de gestion qui régissent la FP. À titre d'exemple, en FGA, elles ont l'opportunité de créer des cours à même les établissements pour répondre à des besoins locaux spécifiques. Ce principe, appliqué à la FP, permettrait d'ajouter des contenus répondant à de nouveaux enjeux dans le cadre des programmes d'études de la FP. Un assouplissement dans le cadre de gestion de la carte des programmes d'études en FP pour faciliter le transfert de programmes d'études entre commissions scolaires d'une même région administrative, ou l'instauration de cartes rotatives, serait considéré comme une grande avancée par les Partenaires.

Enfin, promouvoir les initiatives des commissions scolaires telles que le développement de tronc communs de plusieurs programmes d'études de la FP ou de programmes d'études de la FP et la formation technique, les modes d'organisation variés, etc., permettrait à d'autres commissions scolaires de mieux répondre aux besoins émergents et aux compétences du 21^e siècle.

Recommandation 2

- Consolider le fonctionnement des CRPMT et y assurer une représentativité accrue et performante du réseau de l'éducation.
- Mettre en place une table de concertation avec les CSMO et les SAE pour qu'ils coordonnent leurs actions.
- Permettre l'ajout d'heures, si nécessaire, dans les compétences d'un programme d'études de la FP.
- Assouplir le cadre de gestion de la carte des enseignements : cartes rotatives, transfert entre commissions scolaires d'une même région administrative.
- Promouvoir les initiatives des commissions scolaires telles que le développement de tronc communs ou encore des modes d'organisation ou de formations variés.

1.3 Des liens raffermiss entre le Ministère et les commissions scolaires

1.3.1 Optimiser les mécanismes de concertation avec le Ministère

Une réflexion doit être faite quant aux mandats des différents comités par lesquels le Ministère informe les Partenaires des changements qui ont eu lieu ou ceux à venir. Par exemple, les partenaires désirent que les comités tels que le Comité de gouvernance de l'éducation des adultes et de la FP et le sous-comité mixte FP – MEES-Réseau, particulièrement, deviennent des lieux de consultation, de collaboration et de travail pour le développement en partenariat de la FP et la réussite des élèves.

Ces comités doivent demeurer et se réunir plus souvent à des dates convenues à l'avance.

1.3.2 Assumer pleinement son rôle de leader au regard de la qualification professionnelle

Les commissions scolaires souhaitent que le MEES réaffirme son leadership et celui de son réseau dans le domaine de la formation.

La Politique de la réussite éducative nous rappelle que nous devons offrir un environnement favorable à l'apprentissage tout au long de la vie. Ainsi, différentes actions du Ministère peuvent contribuer à l'atteinte de cet objectif et le positionner en tant que leader.

Enfin, en sa qualité de leader, le Ministère devrait également mettre en place un groupe de travail (Emploi-Québec, CPMT, commissions scolaires, etc.) ayant pour but d'apporter un éclairage sur l'ensemble des dispositifs visés pour le développement des compétences et la formation continue, soit :

- les **complémentarités** à établir dans l'offre de formation actuelle et future pour éviter toute confusion liée à une vaine concurrence;
- les retombées d'une plus grande **fluidité** entre les différents dispositifs sur les trajectoires professionnelles des travailleurs et des futurs travailleurs;
- les modalités à convenir pour créer une **complicité** entre les instances.

1.3.3 Assurer l'accès à l'information à l'ensemble des commissions scolaires par le biais d'un Carrefour FP et d'un perfectionnement en ligne

Le Ministère doit se positionner comme leader dans la mise en place de mécanismes de circulation de l'information grâce à une plateforme où toutes les communications officielles seraient disponibles. Les Partenaires invitent la Direction de la formation professionnelle (DFP) du Ministère à s'inspirer de l'approche de la Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue qui soutient la plateforme Carrefour FGA. Nous suggérons que la DFP, en partenariat avec les commissions scolaires, développe une plateforme adaptée aux besoins du secteur de la formation professionnelle.

Les Partenaires souhaitent également avoir accès à une plateforme numérique dédiée à la formation et au perfectionnement des gestionnaires de centres accessible en tout temps. L'offre d'un tel perfectionnement permettra une certaine agilité face aux changements au sein des directions et du personnel administratif des commissions scolaires, assurera une mise à jour constante de l'information ainsi que la continuité et l'uniformité des pratiques de gestion des commissions scolaires.

Le Ministère pourrait y transmettre efficacement de l'information à l'ensemble des commissions scolaires lors d'opérations récurrentes liées aux règles budgétaires, aux cadres d'évaluation des apprentissages, etc.

Recommandation 3

- Optimiser le rôle et les mandats des comités déjà en place en FP tels que le Comité de gouvernance de l'éducation des adultes et de la FP et le sous-comité mixte FP – MEES-Réseau afin qu'ils deviennent des lieux de consultation, de collaboration et de travail. Augmenter, par le fait même, la fréquence des rencontres de ces comités et planifier la date de ces rencontres et les respecter.

Recommandation 4

- Mettre en place un groupe de travail (Emploi-Québec, CPMT, commissions scolaires, etc.) ayant pour but d'apporter un éclairage sur l'ensemble des dispositifs visés pour le développement des compétences et la formation continue.

Recommandation 5

- Doter la formation professionnelle d'un Carrefour FP, à l'instar du Carrefour FGA.
- Soutenir financièrement la création et la mise en place d'une plateforme de formation et de perfectionnement dédiée aux commissions scolaires.

1.4 Des liens raffermis entre le milieu de l'éducation et le marché du travail

1.4.1 Un soutien nécessaire du Ministère envers les commissions scolaires

Afin de raffermir les liens entre le milieu de l'éducation et le marché du travail, le Ministère doit soutenir les commissions scolaires dans la mise en place de moyens appropriés pour rejoindre ses différents partenaires.

À cet effet, un lieu de concertation régionale entre le réseau de l'éducation et le réseau de l'emploi pourrait être créé et soutenu financièrement par le Ministère.

Également, un financement de base des SAE des commissions scolaires pour la mise en place d'une équipe dédiée aux SAE dans chacune des commissions scolaires s'avère indispensable. Les SAE pourront alors créer des liens de confiance avec les entreprises de leur région en adoptant une présence signifiante et non empreinte principalement de l'atteinte de l'objectif de l'autofinancement. En effet, bien que les équipes de formation initiale (DEP) soient en lien direct avec les entreprises de leur secteur respectif, les acteurs des services aux entreprises offrent un fort potentiel de développement de liens efficaces avec les différents partenaires (entreprises, associations d'entreprises, CSMO, Emploi-Québec, CPMT, chambres de commerce, municipalités, instances municipales ou régionales de développement économique et autres).

Afin de s'assurer de faire connaître aux acteurs socioéconomiques la valeur ajoutée des différents services offerts par le secteur de la FP, notamment les SAE, il est proposé de mettre en œuvre un plan de positionnement spécifique pour ces acteurs. Ce plan serait appuyé par des actions locales et concertées.

Enfin, le Ministère doit promouvoir auprès de tous les acteurs gouvernementaux la mission des centres de FP et de FGA et les SAE. Ces missions doivent faire partie des stratégies mises de l'avant en matière de développement des compétences de base telles que la littératie et la numératie, la qualification des travailleurs, la francisation, la reconnaissance des acquis, etc.

Recommandation 6

- Soutenir la collaboration entre le réseau de l'éducation et le réseau de l'emploi par une contribution financière visant une meilleure concertation régionale.
- Assurer un financement de base aux SAE.
- Mettre en œuvre un plan de positionnement spécifique au secteur de la FP et des SAE visant les acteurs socioéconomiques. Ce plan serait appuyé par des actions locales et concertées.
- Promouvoir auprès de tous les acteurs gouvernementaux la mission des centres de FP et de FGA et les SAE.
- Inclure les commissions scolaires dans toutes les stratégies mises de l'avant notamment en matière de développement des compétences de base.

THÈME 2 : UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTÉE AUX RÉALITÉS DES RÉGIONS

Puisque les défis varient d'une région à l'autre (ex. : déclin démographique, population immigrante en croissance) et que les ressources sont limitées, la collaboration entre les commissions scolaires doit s'accroître. L'offre de formation pourrait ainsi mieux répondre aux réalités régionales du marché du travail.

2.1 Le déploiement concerté de l'offre de formation professionnelle

2.1.1 Le juste équilibre entre les besoins et les intérêts des élèves et ceux de l'adéquation formation-emploi : une réflexion commune à faire

Il s'avère incontournable que le Ministère, en collaboration avec le réseau des commissions scolaires, mette en œuvre un chantier national pour discuter des meilleures façons de répondre autant aux besoins et aux intérêts des élèves qu'à ceux du marché du travail. Le cadre de gestion de l'offre de formation (balises, critères, etc.) et de son organisation doit être discuté en profondeur afin de revoir l'organisation de l'offre de formation afin que les parcours offerts soient cohérents avec la situation de l'emploi, l'intérêt des élèves jeunes et adultes, ainsi que la conciliation travail-famille-études.

Ce chantier pourrait être organisé par le Ministère, de concert avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et la Table régionale de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (TRÉAQFP). Les enjeux à traiter sont :

- La promotion des métiers et le positionnement de la formation professionnelle afin que les DEP, les ASP et les AEP soient reconnus comme étant des formations d'avenir au même titre que les autres formations offertes dans le cursus scolaire.
- La mobilité des élèves afin de rendre disponible la formation à tous les élèves
- L'accessibilité à la formation afin que les modes et les lieux de formation se diversifient et que les besoins et les intérêts des élèves soient pris en compte.
- L'allègement de la bureaucratie relative aux règles budgétaires afin de viser d'abord une réponse adéquate et flexible aux exigences liées au manque croissant de main-d'œuvre.

Les commissions scolaires anglophones devront évidemment participer à ce chantier, car les enjeux sont nationaux.

2.1.2 La mesure des petits groupes : une réalité régionale à considérer

Les règles de financement concernant les petits groupes sont à revoir pour en faciliter l'organisation, notamment lorsqu'il est question des métiers les plus en demande dans une région. Elles doivent être flexibles pour s'adapter aux différentes réalités des régions, que ce soit la grandeur du territoire, le ratio maître-élèves par région, la demande en termes de main-d'œuvre, etc. Cette mesure ne devrait en aucun cas pénaliser, quelques années plus tard, une commission scolaire qui l'utilise, comme cela semble être le cas présentement.

L'enveloppe régionale, incluant la portion de financement pour les petits groupes, devrait être connue et annoncée trois ans à l'avance. Il serait aussi intéressant d'analyser la possibilité de rendre les montants des enveloppes Compétences à la carte et AEP et celle dédiée aux petits groupes transférables lorsque les besoins sont différents à l'intérieur d'une même région.

Par ailleurs, les Partenaires souhaitent plus de souplesse quant à la reconnaissance de l'enseignement individualisé. Cette formule éducative est plus adaptée à la réalité de certains élèves et peut répondre plus rapidement aux besoins pressants de main-d'œuvre. Elle permet à l'apprenant de développer des compétences d'une façon autonome tout en étant accompagné d'un enseignant. « Permettre à une personne d'accéder à une formation à l'intérieur de quelques semaines et de se retrouver sur le marché du travail rapidement fait économiser beaucoup d'argent à notre société et comble les besoins de main-d'œuvre qualifiée » tout en répondant aux besoins de l'élève.¹

Recommandation 7

- Mettre en œuvre un chantier national qui réunirait toutes les régions pour discuter des meilleures façons de répondre autant aux besoins et aux intérêts des élèves qu'aux besoins du marché du travail.

Recommandation 8

- Revoir les règles de financement des petits groupes afin qu'elles soient plus flexibles, mieux adaptées aux réalités régionales et qu'elles prennent en considération l'enseignement individualisé.

¹ Normand Lacasse, M.Éd., L'implantation de l'enseignement individualisé : comment rendre ce virage efficace, 2015, 163 pages, p. 22.

2.2 Une concertation régionale plus forte et plus efficace

2.2.1 Le regroupement régional de l'offre de formation des commissions scolaires

Dans certains cas, une concertation régionale pourrait être souhaitable. Toutefois, il faut laisser aux commissions scolaires des différentes régions qui souhaitent mettre de l'avant de nouvelles façons de travailler ensemble le choix d'adopter le modèle qui sied à leurs réalités. De plus, le regroupement régional de l'offre de formation implique une coordination et une organisation efficaces, car il s'agit d'un changement en profondeur qui nécessite un engagement du milieu. Il est par ailleurs souhaitable que le Ministère offre des incitatifs financiers à mettre en œuvre et maintienne la coordination d'un tel regroupement.

2.2.2 Le leadership du Ministère à l'égard de la problématique du chevauchement : une condition essentielle

L'offre de formation régionale doit être plus cohérente et structurée par l'action du Ministère. Les Partenaires croient que l'enjeu du chevauchement DEP/AEC est encore réel et occasionne des difficultés dans la détermination des offres de formation régionale, notamment dans certains secteurs comme l'administration, le commerce et l'informatique.

La problématique est similaire avec les DEP et les PAMT et elle doit également faire partie des préoccupations du Ministère. En raison des limites de financement permettant aux commissions scolaires d'offrir des services de RAC en entreprise et ainsi répondre à la demande des employeurs qui souhaitent qualifier leurs travailleurs, les comités sectoriels de main-d'œuvre relevant du MTESS développent des normes professionnelles et des programmes d'apprentissage en milieu de travail. Ces programmes de formation s'apparentent souvent fortement aux DEP d'un même métier et peuvent concurrencer directement les commissions scolaires.

Recommandation 9

- Offrir un montant incitatif aux régions qui souhaitent regrouper leur offre de formation ou encore mettre de l'avant de nouvelles façons de travailler ensemble dans l'intérêt de l'élève.

Recommandation 10

- Les Partenaires souhaitent que le Ministère porte une attention particulière à l'aspect du chevauchement des formations et en accélère la vérification.

2.3 La formation professionnelle en soutien au développement régional

La formation professionnelle contribue au développement économique d'une région par les nombreux secteurs d'activité auxquels ses travailleurs et diplômés participent. Afin de tenir compte des réalités régionales, le Ministère devrait instaurer un mécanisme formel permettant de reconnaître l'avis des différents partenaires régionaux, incluant le milieu de l'éducation. Cette reconnaissance est requise, notamment lorsqu'une région recommande de façon conjointe et concertée qu'une formation dans un domaine donné soit une priorité de développement régional.

Lorsque le nombre de demandes d'admission est nettement inférieur à la rentabilité d'un groupe ou lorsqu'il y a un urgent besoin de main-d'œuvre dans un secteur d'activité d'une région donnée, plusieurs solutions sont possibles. Par exemple :

- En ajustant le mode de financement des ressources humaines (RH) et des ressources matérielles (RM) des centres de formation afin de démarrer plus de petits groupes, dans une année donnée, dans les métiers les plus en demande régionalement.
- En donnant la possibilité aux commissions scolaires d'avoir une carte rotative dans les secteurs d'activité les plus en demande afin de mieux répondre aux besoins régionaux.
- En offrant des bourses de mobilité destinées aux élèves québécois qui sont sur une liste d'attente dans un programme offert dans de grands centres urbains pour aller étudier en région. Ces élèves pourraient être admis dans le même programme d'études en région.
- En favorisant l'immigration vers les régions en collaboration avec d'autres ministères tels que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).
 - À titre d'exemple, on pourrait transposer les mêmes modalités de l'Entente Québec-France² aux immigrants qui désirent s'inscrire dans un programme issu du « Top 50 »³.

² Cette entente facilite le passage de la main-d'œuvre qualifiée d'un territoire à l'autre. Elle donne lieu à des arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) concernant la qualification dans une cinquantaine de métiers et professions. Ainsi, une personne qui possède un titre de formation ou un permis d'exercer en France peut travailler au Québec et vice-versa.

³ Le « TOP 50 » des programmes de formation professionnelle et technique offrant les meilleures perspectives d'avenir.

Recommandation 11

- Reconnaître par un mécanisme formel l'avis des partenaires régionaux, incluant le milieu de l'éducation, dans l'autorisation de développer ou d'offrir un programme d'études dans une région.

Recommandation 12

- Permettre le démarrage de plusieurs petites cohortes dans la même année en ajustant le mode de financement des ressources humaines (RH) et des ressources matérielles (RM) pour les métiers les plus en demande.

Recommandation 13

- Favoriser la régionalisation de l'immigration par des mesures concrètes, par exemple en adaptant les modalités de l'Entente Québec-France aux immigrants désirant s'inscrire dans les métiers du « Top 50 ».

Recommandation 14

- Accorder des bourses à la mobilité étudiante aux élèves qui sont sur une liste d'attente dans un programme offert dans de grands centres urbains pour aller étudier en région.

2.4 Une impulsion à donner à la formation continue et aux services aux entreprises**2.4.1 Une équité à établir dans le processus de développement des AEP versus les AEC**

Le processus de développement pour les AEP est plus structuré que celui des AEC et les Partenaires désirent conserver cette qualité. Toutefois, ils souhaitent que le processus soit plus rapide et efficace. Les AEP sont des formations courtes qui ont pour objectif de répondre rapidement à des besoins du marché du travail. À l'heure actuelle, l'implantation d'une nouvelle AEP peut durer plusieurs années. Les partenaires se tournent alors vers d'autres formations plus souples et plus faciles à mettre en place et les commissions scolaires perdent alors de belles opportunités de former de nouveaux élèves et de faire valoir leur expertise. Un processus plus efficient quant au développement et la mise en œuvre des AEP, n'excédant pas 6 mois, doit être développé afin d'assurer la compétitivité des commissions scolaires dans leur réponse aux besoins du marché du travail.

2.4.2 Une équité à établir dans le financement de la formation continue entre la formation professionnelle et le collégial

L'enveloppe des AEP devrait également être revue à la hausse. En 2017-2018, une enveloppe budgétaire fermée totalisant 15,17 M\$ est prévue pour les AEP et les compétences à la carte. Les commissions scolaires souhaitent depuis plusieurs années une bonification significative de cette enveloppe afin de mieux répondre aux besoins régionaux de formation. Rappelons que le réseau collégial bénéficie d'une enveloppe d'environ 80 M\$ pour son offre de formation continue, ce qui constitue une iniquité entre les deux ordres d'enseignement.

Par ailleurs, le principe de l'enveloppe ouverte faciliterait le démarrage de cohortes pour les AEP, par opposition à la confirmation annuelle de la disponibilité des sommes. En mars 2018, ces sommes n'ont pas encore été confirmées aux commissions scolaires alors qu'elles doivent être dépensées avant la fin de l'année scolaire, soit en juin 2018. Ce délai cause une grande difficulté de recrutement des élèves, de promotion, de mise en œuvre de l'offre de formation et de pérennité des programmes, en plus de faire perdre des contrats de formation aux commissions scolaires.

Les réponses ministérielles doivent parvenir aux commissions scolaires dans un délai prescrit qui leur permettra de planifier leur offre de formation pour l'année suivante.

Enfin, certaines AEP datent de plus de 10 ans et seraient à revoir pour répondre aux besoins actuels du marché du travail. Toutefois, les sommes accordées au développement de nouvelles AEP n'incluent pas de sommes réservées à leur mise à jour.

2.4.3 Reconnaître et promouvoir le rôle des Services aux entreprises (SAE) et les renforcer

Actuellement, pratiquement toutes les commissions scolaires ont un SAE, mais quelques-unes peinent à remplir leur mission par manque de moyens financiers. Comme un SAE doit s'autofinancer à 100 %, cela peut mettre en péril sa survie et son expertise. Ainsi, lorsqu'un projet de formation sur mesure structurant pour le milieu socio-économique de sa région se présente, le SAE n'est pas toujours en mesure de l'accueillir par manque de ressources. Les SAE des commissions scolaires jouent un rôle clé dans l'offre de formation de courte durée et sur mesure dans les entreprises du Québec. Malheureusement, ce rôle est encore méconnu du milieu de l'emploi et parfois même au sein des commissions scolaires et du Ministère.

Les SAE font partie intégrante de la mission éducative de la commission scolaire et, par le fait même, favorisent la collaboration avec tous les autres services de la commission scolaire ou du centre de FP (SARCA, RAC, etc.). En ce sens, les objectifs et les résultats doivent être menés et connus par tous. Les liens avec le marché du travail seront ainsi accentués et facilités.

Enfin, il faudrait permettre aux commissions scolaires par le biais de leur SAE ou à un regroupement de commissions scolaires par le biais de leur SAE de déposer directement des demandes de subventions à la CPMT, sans l'intermédiaire d'un promoteur collectif ou après avoir obtenu l'approbation du CRPMT.

2.4.4 La mesure FORMATIO : une mesure à repenser

Cette mesure est restrictive puisqu'elle s'adresse à des entreprises privées de moins de 50 employés seulement. Plusieurs organismes (publics/parapublics) ou des entreprises de plus de 50 employés ne peuvent se prévaloir de ce soutien et les formations ne peuvent donc être réalisées par manque de financement pour le développement pédagogique. Cette mesure doit être révisée afin de la rendre plus accessible. Le modèle de calcul ne reflète pas le coût réel des ressources humaines nécessaires au déploiement de cette mesure. Une révision nous semble nécessaire et les Partenaires doivent y être associés de près.

Recommandation 15

- Limiter à un maximum de six mois le processus de développement et de mise en œuvre des AEP.
- Garantir des sommes minimalement sur trois années pour permettre aux commissions scolaires de promouvoir leur offre de formation et démarrer des cohortes.
- Considérer l'ouverture de l'enveloppe des AEP.
- Dans l'enveloppe régionale, regrouper l'enveloppe des AEP, celle des compétences à la carte et celle des petits groupes.
- Prévoir une enveloppe annuelle pour la mise à jour des AEP.

Recommandation 16

- Assurer un financement de base aux SAE pour garantir un nombre d'employés minimal dans chacun des SAE des commissions scolaires.

Recommandation 17

- Faire connaître et positionner les SAE des commissions scolaires auprès des partenaires tels que la CPMT, les CRPMT, les CSMO et Emploi-Québec.

Recommandation 18

- Permettre aux commissions scolaires par le biais de leur SAE ou à un regroupement de commissions scolaires par le biais de leur SAE de déposer directement des demandes de subventions à la CPMT sans l'intermédiaire d'un promoteur collectif ou après avoir obtenu l'approbation du CRPMT.

Recommandation 19

- Revoir la mesure FORMATIO afin qu'elle soit plus accessible et faire en sorte que le financement soit cohérent avec les taux horaires conventionnés pour la rémunération du personnel enseignant et avec les coûts réels de développement du matériel pédagogique.

THÈME 3 : DES ACTEURS MOBILISÉS AUTOUR DE L'INNOVATION

Puisque la qualification des travailleurs est de plus en plus préoccupante (ex. : compétences du 21^e siècle, population immigrante, manque de main-d'œuvre), la mobilisation des partenaires est incontournable pour permettre d'inscrire la formation professionnelle comme une voie d'avenir qui favorise l'accès à des carrières stimulantes correspondant aux champs d'intérêt des élèves.

3.1 Des modes de formation novateurs

3.1.1 Plus de souplesse dans le développement de modes de formation novateurs

L'évolution des modes d'organisation de la formation est un incontournable, toutefois elle amène des contraintes qui freinent la capacité d'innovation des commissions scolaires. Les encadrements actuels, les règles budgétaires, le manque de ressources et l'absence de mesures axées sur les technologies de l'information et des communications leur laissent peu de latitude pour développer de nouveaux modes de formation, par exemple la formation à distance en FP, et créent quelques écueils qui méritent d'être clarifiés, comme le financement de la FAD qui est problématique, la confusion entre la formation à distance et la formation en ligne, les règles de déclaration des effectifs, etc.

En comparaison, depuis plusieurs années, à la FGA, le RÉCIT a été soutenu par le Ministère. Des ressources régionales ont accompagné les enseignants afin de soutenir l'intégration des technologies et développer une réelle communauté de partage des bonnes pratiques et des expertises. Par exemple, un carrefour FGA a été mis sur pied et permet le partage des expertises pédagogiques et des projets porteurs. Un modèle semblable pourrait être adapté à la FP, car plusieurs commissions scolaires ont des partenaires de choix pour développer de nouvelles approches technologiques (SOFAD et le CÉMEQ) et ont su se démarquer par leur innovation technologique afin de rejoindre des clientèles éloignées ou ayant moins de disponibilité pour fréquenter les centres de FP et ces expériences positives pourraient être partagées.

3.1.2 Permettre l'innovation par la révision du financement à la sanction et du MAO, le financement de la formation à temps partiel et l'ajustement de certaines règles de conventions collectives

La question du financement de la FP soulève plusieurs enjeux à différents niveaux. Par exemple, tout comme c'est le cas aux niveaux collégial et universitaire, le financement de

la formation à temps partiel est un incontournable puisqu'il répond à un besoin d'apprentissage tout au long de la vie en tenant compte de la réalité personnelle et professionnelle de la clientèle. Ce mode d'organisation serait complémentaire à l'offre actuelle et serait également cohérent à l'objectif d'adéquation formation-emploi.

Autre défi type que les commissions scolaires rencontrent dans le financement de la formation professionnelle, c'est celui du financement à la sanction, soit à la fin de chaque compétence. L'élève qui interrompt ses études avant la sanction n'est donc pas financé pour cette compétence, ni pour toutes les autres prévues à son profil, ni pour les heures de formation qu'il a suivies avant l'interruption de ses études puisque les facteurs d'abandon ne comblent pas la perte réelle de financement. Cette méthode de calcul est un frein au développement et à l'équilibre budgétaire des commissions scolaires.

La révision des programmes d'études ne devrait pas être tributaire du financement si l'on veut qu'ils répondent au marché du travail et qu'ils suivent l'évolution des compétences numériques. Il est donc important de revoir le financement du matériel, de l'appareillage et de l'outillage (MAO) et des infrastructures afin :

- d'offrir des formations avec des équipements comparables à ceux du marché du travail dans le but de mieux répondre aux besoins;
- de renouveler les équipements non seulement lors d'un ajout de compétences, mais aussi en fonction du contexte technologique;
- de considérer les nouvelles technologies de l'information et des communications dans le développement des nouvelles compétences numériques chez les élèves et futurs travailleurs;
- de considérer les enjeux relatifs au taux d'inflation;
- de s'appuyer sur l'orientation 2.2. de la Politique de la réussite éducative qui vise à mieux intégrer les compétences du 21^e siècle et les possibilités du numérique.⁴

3.1.3 Les centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences : une valeur ajoutée pour les commissions scolaires

Le MEES reconnaît, par la mise en place des Centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC), que les experts en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)FP sont présents au sein du réseau des commissions scolaires et que la prestation du service est un mandat assumé par les commissions scolaires.

⁴ Politique de la réussite éducative, p. 43.

Pour le réseau des commissions scolaires, les CERAC sont une valeur ajoutée. Les CERAC ont su au fil des années jouer leur rôle d'accompagnement des commissions scolaires dans le développement et le soutien de leur service RAC en FP. Toutefois, selon un avis émis par les CERAC, plusieurs actions peuvent encore être menées pour améliorer ce service et les Partenaires demandent au Ministère de les mettre de l'avant.

Par ailleurs, bien que le mandat de mieux positionner la RAC au Québec ait été confié à Qualification Québec, les commissions scolaires souhaitent que le Ministère s'assure de la concertation entre l'ensemble des Ministères concernés par la RAC et le Comité directeur des CERAC pour mieux faire connaître les services de RAC et produire un plan de promotion adapté aux différentes réalités. Le rehaussement des qualifications des travailleurs profite à toute la société par une performance accrue du marché du travail. Il faut donc simplifier la compréhension des employeurs et des travailleurs de la RAC et ainsi favoriser leur implication, par exemple grâce aux SAE des commissions scolaires. À cet égard, il apparaît également essentiel que les services de RAC puissent plus facilement se déployer au sein des entreprises afin d'éviter le déplacement des employés à la commission scolaire ou le ralentissement de production de l'entreprise par manque d'employés. Cette façon de faire est d'ailleurs tout à propos pour la clientèle immigrante.

Dans une perspective d'optimisation des ressources des CERAC et afin de leur permettre de mieux cibler les priorités dans leur champ d'intervention, le MEES doit appuyer le développement des CERAC avec un engagement fort. Il doit élargir leur mandat initial vers un mandat de premier contact avec la clientèle, en collaboration avec les commissions scolaires, afin d'assurer un continuum de services pour les utilisateurs de la RAC. Soulignons que selon les résultats d'une recherche⁵ récente de Mme Rachel Bélisle et de M. Nicolas Fernandez, l'accompagnement est l'un des besoins prioritaires de la clientèle qui peut faire la différence lors d'une démarche de RAC.

Concernant le financement de la RAC, celui-ci permet de mettre en place des services et des ressources au sein de la commission scolaire lors des heures régulières. Toutefois, il permet difficilement d'effectuer le processus complet (entrevue de validation, évaluations, formation manquante) en entreprise à cause principalement des déplacements des enseignants et du temps nécessaire pour les évaluations des compétences pratiques.

⁵ Rôle des pratiques en reconnaissance des acquis et des compétences dans la persévérance et la réussite scolaires d'adultes sans diplôme qualifiant, rapport de recherche dans le cadre du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires 2016-2017, Fonds de recherche Société et culture, 147 pages.

Enfin, le Ministère devrait soutenir la recherche et explorer les possibilités de partenariats avec les entreprises afin qu'elles se mobilisent en faveur de la RAC.

Recommandation 20

Mettre en place un mode de financement qui soutient le développement et l'innovation, qui supporte le service national et les services régionaux du Récit en FP et qui tient compte de l'évolution constante des nouvelles technologies. Pistes de réflexion :

- Assurer la formation continue des enseignants et la formation des maîtres dans l'appropriation et l'utilisation du numérique;
- S'assurer que la stratégie numérique tienne compte de la réalité de la FP;
- S'assurer d'une compréhension commune quant au numérique et ses différentes terminologies;
- Instaurer une plateforme de partage pour permettre aux commissions scolaires d'échanger entre elles;
- Revoir le financement de la formation à distance et son développement;
- Prendre appui sur les organismes déjà en place tels que la SOFAD, le CEMEQ et le Récit FP.

Recommandation 21

- Revoir certains aspects du financement de la FP, notamment le temps partiel, le financement à la sanction, le MAO, les infrastructures.
- Donner aux commissions scolaires la possibilité d'offrir des formations avec des équipements comparables à ceux du marché du travail dans le but de mieux répondre aux besoins.

Recommandation 22

- S'assurer que le Ministère mette en œuvre les recommandations issues de l'Avis émis par les CERAC de la formation professionnelle au MEES dans le cadre des travaux du sous-comité de la FP MEES-Réseau⁶.

Recommandation 23

- S'assurer, par une entente formelle, que le mandat de Qualification Québec, pour le secteur de la FP, soit soutenu par une concertation accrue avec les CERAC.
- S'assurer que le plan de promotion sous la responsabilité de Qualification Québec soit élaboré en concertation avec le comité directeur des CERAC.

⁶ Cet avis a reçu l'appui de la TRÉAQFP et de l'ADIGECS et a été présenté le 13 juin 2017 au MEES.

Recommandation 24

- Inviter le MEES à poursuivre le soutien aux commissions scolaires en réaffirmant le mandat des CERAC et en le bonifiant pour qu'il inclut un mandat de premier contact avec la clientèle, en plus de l'accompagnement des commissions scolaires.

Recommandations 25

- Demander au Ministère d'assumer un leadership formel dans le développement de la RAC par une collaboration étroite et continue entre les secteurs de la FP et de la FGA, les CERAC et tous les autres ministères impliqués dans ce processus.

Recommandation 26

- Prévoir un financement du Ministère permettant aux commissions scolaires de faire tout le processus de RAC en entreprises. L'allocation doit tenir compte de différents modes d'acquisition de compétences.

Recommandation 27

- Demander au Ministère de soutenir un programme de recherche-action identifiant des pratiques probantes au regard notamment de l'accompagnement de l'adulte et des alternatives d'acquisition de compétences manquantes.

Recommandation 28

- Demander au Ministère de soutenir le développement de modèles de partenariat avec les entreprises dans le but de favoriser leur mobilisation.

3.2 L'innovation partagée en matière de parcours de formation

3.2.1 Faciliter la mise en œuvre des projets pilotes afin qu'ils soient de véritables lieux d'essai des meilleures pratiques à mettre en œuvre et les faire connaître

Les projets pilotes d'apprentissage accru en milieu de travail sont des projets porteurs qui méritent d'être poursuivis. Toutefois, lors de la mise en place de ce type de projets, le Ministère doit assouplir les encadrements qui limitent l'expérimentation des commissions scolaires et freinent ainsi l'intérêt des entreprises à y participer. Un projet pilote devrait permettre l'expérimentation, la réflexion sur les meilleures approches à adopter et la façon dont on peut transférer les résultats. Il devrait permettre de faire les choses autrement selon la réalité des milieux.

La charge administrative entourant l'acceptation des projets pilotes doit être allégée afin que les réponses parviennent aux commissions scolaires dans des délais raisonnables. Cet

allégement facilitera la mise en œuvre du projet et l'engagement des partenaires, s'il y a lieu, en plus de faciliter le recrutement des élèves.

Enfin, les Partenaires souhaitent connaître les projets en cours et leurs résultats. On pourrait envisager de les mettre en évidence sur un site Internet, le nouveau Carrefour FP, par exemple. Cela faciliterait la communication et le partage d'information entre les commissions scolaires.

3.2.2 Sensibiliser les entreprises à leur rôle dans la mise en œuvre des projets d'apprentissage accru en milieu de travail

Afin d'assurer la réussite de tels projets, le Ministère doit soutenir les entreprises qui ont un rôle primordial à y jouer. Ces dernières ne sont pas toujours bien informées du rôle éducatif qu'elles doivent jouer en toutes circonstances. Le Ministère doit proposer un cadre de partenariat entreprises-CFP pour l'accompagnement, le développement des compétences (savoir-être et savoir-faire) et la diplomation des élèves. Il doit s'assurer d'une compréhension commune des objectifs de l'apprentissage accru en milieu de travail par l'ensemble des acteurs pouvant influencer la persévérance et la réussite des élèves. Ces acteurs incluent également Services-Québec puisque cet organisme assume un rôle conseil important auprès des directions de ressources humaines des entreprises.

3.2.3 Instaurer un parcours régulier et qualifiant axé sur l'acquisition des compétences d'un métier

Il est proposé de remplacer le parcours de formation générale appliqué par un parcours de formation axé sur l'acquisition des compétences d'un métier. Lors du forum sur l'avenir de la FP organisé par la TRÉAQFP, l'ensemble des participants, soit plus d'une centaine de gestionnaires issus de commissions scolaires de presque toutes les régions du Québec, en avaient fait leur deuxième priorité.

Ce changement aurait plusieurs avantages, dont celui de favoriser la persévérance et la réussite scolaires des élèves en leur offrant un parcours personnalisé et orientant leur permettant de mieux connaître leurs intérêts et aptitudes et d'avoir un meilleur accès au savoir, notamment par l'expérimentation d'activités manuelles et concrètes. Ce parcours serait cohérent avec l'adéquation formation-emploi et répondrait aux besoins pressants de main-d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, la fluidité de ce parcours et la continuité de formation, de la FP à la formation technique, permettraient l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et d'un diplôme d'études secondaires (DES), tout en donnant

également l'accès à des études de niveau collégial, technique ou général, et universitaire, si l'élève le souhaite. Ce parcours s'appuierait sur la proximité des secteurs de la FGJ, de la FGA et de la FP afin de donner aux élèves l'accès à un milieu de formation permettant souplesse, fluidité et axé sur leurs intérêts et compétences.

La création d'un groupe de travail composé de représentants du Ministère et des Partenaires pour poursuivre l'élaboration de ce nouveau parcours permettrait de poser rapidement les assises de l'implantation de ce nouveau parcours, en se penchant notamment sur le contenu de ce nouveau programme, le soutien aux commissions scolaires pour la mise en œuvre et les mécanismes d'évaluation de cette implantation.

3.2.4 Assurer une équité dans la diplomation des élèves du secteur des jeunes et des adultes

La concomitance est un mode de formation novateur mis de l'avant par le Ministère. Toutefois, les élèves qui suivent un parcours de concomitance visant la double diplomation à la FGJ sont désavantagés par rapport aux élèves qui suivent le même parcours à la FGA. Les élèves de la FGJ doivent absolument acquérir des unités de sciences pour obtenir une double diplomation DES-DEP. Afin de contrer cette problématique, les centres de formation se voient dans l'obligation d'inscrire ces jeunes à un minimum d'un crédit au secteur des adultes afin de permettre l'obtention du DES adulte, sans que l'élève doive obligatoirement obtenir des crédits en sciences. Une réelle reconnaissance de ce parcours de formation doit nécessairement passer par une harmonisation des conditions de sanction.

Recommandations 29

- Accorder plus de souplesse aux commissions scolaires lors de la mise en œuvre de projets pilotes en allégeant les règles administratives encadrant ceux-ci.
- Établir les règles générales devant entourer une application élargie d'un projet pilote en s'inspirant de l'expérimentation des commissions scolaires.
- S'assurer que l'information sur l'approbation d'un projet parvienne aux commissions scolaires concernées dans des délais raisonnables pour en assurer sa mise en œuvre.
- Diffuser l'information sur les projets en cours sur un site Internet, comme un nouveau Carrefour FP.

Recommandation 30

- Prévoir la clarification par le Ministère du rôle des entreprises dans le cadre des projets d'apprentissage accru en milieu de travail et leur encadrement à cet effet.
- Proposer un cadre de partenariat entreprises-CFP pour l'accompagnement, le développement des compétences et la diplomation des élèves.
- S'assurer d'un partenariat efficace avec Services-Québec.

Recommandation 31

- Dès le début de l'année scolaire 2018-2019, créer un groupe de travail MEES-Partenaires, dont le mandat consisterait à faire des recommandations au ministre sur le développement d'un parcours régulier et qualifiant axé sur l'acquisition des compétences d'un métier.

Recommandation 32

- Revoir les règles de sanction afin de faciliter l'obtention d'une double diplomation DES-DEP dans un parcours de concomitance entre la FP et la FGJ.

3.3 Des collaborations facilitant l'attraction et la rétention des élèves

3.3.1 Le positionnement national des métiers de la formation professionnelle

La FP nécessite un positionnement et une promotion unique. Sa promotion est souvent faite de concert avec celle des métiers issus du collégial.

Toutefois, les enjeux de la FP lui sont propres en termes de positionnement et de reconnaissance. C'est la raison pour laquelle les Partenaires souhaitent que le Ministère mène une campagne de promotion uniquement centrée sur la FP et, de façon plus spécifique, sur les métiers de la FP. Cette campagne pourrait avoir comme thème : « Quel serait le monde sans la FP ? » De cette thématique découlerait une sensibilisation du public en général relativement à l'importance de certains métiers, que l'on pense aux mécaniciens automobiles, aux électriciens, aux charpentiers-menuisiers qui construisent nos maisons en passant par les coiffeurs qui soignent notre apparence.

3.3.2 Le positionnement régional des métiers de la formation professionnelle

Les commissions scolaires et leurs centres de formation sont bien ancrés dans leur communauté et sont les porte-parole directs de la FP. Il faut accorder les moyens financiers aux commissions scolaires pour qu'elles puissent mettre en œuvre une promotion locale

qui s'adresse directement à leurs élèves et leurs parents. Ce genre de promotion régionale et locale fait naître des projets porteurs tels que le Défi des recrues.

3.3.3 Les conseillères et conseillers en orientation du secteur des jeunes ainsi que toute la communauté éducative : des partenaires incontournables du positionnement de la FP

L'étude du Ministère intitulée *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations*⁷, présente les raisons principales pour expliquer que les personnes inscrites en FP n'avaient pas pensé à s'y inscrire plus tôt :

- Elles n'avaient pas d'idée précise du métier qu'elles voulaient faire (56 %).
- Elles voulaient continuer leurs études collégiales (53 %).
- Elles voulaient continuer leurs études secondaires (46 %).
- Elles ne connaissaient pas les métiers de la formation professionnelle (38 %).
- Elles pensaient que les débouchés étaient meilleurs dans d'autres types de formation (37 %).

Ces résultats suggèrent que l'information circulant sur la FP doit être améliorée afin d'éviter des détours de formation inutiles et faciliter le choix des élèves. La campagne de promotion d'Academos *Des métiers à couper le souffle!*⁸ est un bel exemple de promotion concrète qui devrait se poursuivre et s'étendre à d'autres stratégies de communication, à titre d'exemple l'Inforoute de la FPT pourrait bénéficier de cette forme de promotion. Cette campagne de promotion mettait de l'avant des métiers d'avenir de la FP sous un angle positif et accrocheur. Il faut que la FP soit offerte au même titre qu'une autre formation, comme étant un choix d'avenir pouvant mener autant au marché du travail qu'à la poursuite des études. Toute la communauté éducative doit être sensibilisée et porter ce message de façon claire et univoque et une attention particulière doit être portée à la sensibilisation des conseillères et des conseillers en orientation, autant ceux dans les écoles secondaires que ceux en formation à l'Université.

⁷ Valérie SAYSSET, *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, p.19.

⁸ <http://www.academos.qc.ca/wow>

3.3.4 L'harmonisation interordres des programmes d'études professionnelles et techniques : un atout pour le positionnement de la FP

« L'harmonisation consiste à établir les similitudes et une continuité entre les programmes d'études, que ce soit à l'intérieur d'un même ordre d'enseignement ou entre des ordres d'enseignement différents, dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation distincts, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées les unes des autres. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions de travail nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les cerner. »⁹

Bien que certaines initiatives régionales offrent aux élèves des parcours harmonisés, les Partenaires constatent que cette offre est encore tributaire de la bonne volonté des parties. L'absence de fluidité entre les programmes des différents ordres d'enseignement demeure une difficulté majeure dans le processus d'orientation, tant du point de vue de l'élève que de celui de ses parents.

Dans le *Rapport final du Chantier sur l'offre de formation collégiale*, on suggère d'ailleurs de soutenir les initiatives de passerelles DEP-AEC puisque celles-ci ne semblent pas concluantes. Toutefois, il semblerait que ce soit la durée totale de la formation qui est la cause de cette situation¹⁰.

Par conséquent, une réelle harmonisation des parcours de FP et technique ajouterait une fluidité qui pourrait mettre en valeur le DEP et contribuer à régler les problèmes de recrutement au collégial. Pour ce faire, il faut contrer l'effet dissuasif que peuvent entraîner des longues formations.

Le Québec est à la croisée des chemins et il est maintenant temps de créer un réel parcours harmonisé qui contribuera à l'apprentissage tout au long de la vie. S'il n'y avait qu'une seule action pour assurer le positionnement de la FP, l'harmonisation est sans nul doute

⁹ Guide d'harmonisation des programmes d'études : Élaboration des programmes d'études professionnelles et techniques, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006, 37 pages, p. 3.

¹⁰ Demers Guy, *Rapport final du Chantier sur l'offre de formation collégiale*, juin 2014, 167 pages, p. 23.

l'action qui aura le plus d'impact pour tous les acteurs (élèves, parents, commissions scolaires, collèges, entreprises).

3.3.5 Poursuivre le déploiement des SARCA en collaboration entre le Ministère et le réseau des commissions scolaires

Les SARCA constituent une force du réseau. Ces services sont un moyen pour répondre aux besoins émergents, notamment ceux d'une clientèle de plus en plus éloignée du marché du travail qui représente une source de main-d'œuvre à considérer dans le contexte actuel de la rareté de travailleurs.

Particulièrement pour la clientèle issue de l'immigration, les SARCA pourraient contribuer de façon significative à son accueil afin de la conseiller vers les meilleurs services répondant à sa réalité. Ils peuvent également accompagner les différentes clientèles dans leur parcours d'intégration en emploi, y compris celui de la francisation. Par conséquent, ils créent une synergie avec nos partenaires (Emploi-Québec, le MIDI, etc.) afin de relever le défi de l'intégration. Le Ministère a tout avantage à soutenir leur déploiement et offrir une réponse locale plus adéquate.

Recommandation 33

- Mener une campagne de positionnement des métiers issus de la FP uniquement.

Recommandation 34

- Réserver un budget à la promotion régionale de la FP en accordant le financement nécessaire aux commissions scolaires pour promouvoir localement la FP.

Recommandation 35

- Améliorer l'information scolaire et professionnelle relative à la FP en mettant de l'avant la formation professionnelle comme étant un choix d'avenir pouvant mener également à la poursuite des études.
- Poursuivre les campagnes de promotion telles que *Des métiers à couper le souffle!* et les étendre à d'autres médiums tels que l'Inforoute de la FPT.
- Sensibiliser l'Ordre des conseillères et des conseillers en orientation aux enjeux propres de la FP et à l'importance de la promouvoir dans les écoles secondaires au même titre que toute autre formation.
- S'assurer que la formation des conseillères et des conseillers en orientation laisse une plus large place aux possibilités offertes par la FP.

Recommandation 36

- Mettre en œuvre une offre de formation DEP-DEC harmonisée, accessible pour tous et disponible pour tous les secteurs de formation.
- Développer un Plan d'action permettant de reconnaître formellement les compétences acquises en FP lors d'une poursuite des études au collégial.

Recommandation 37

- Soutenir davantage le déploiement des SARCA afin que les commissions scolaires puissent offrir une réponse locale plus adéquate aux besoins du marché du travail.

3.3 Des collaborations facilitant l'attraction et la rétention des élèves (suite)**3.3.6 L'amélioration du soutien des élèves par le programme de prêts et bourses en FP**

Lors des Journées de réflexion sur la FP, les élèves de la FP présents demandaient de les soutenir financièrement pendant leur formation par un programme de prêts et bourses plus adéquat. Les Partenaires ne peuvent donc qu'appuyer la demande de ces élèves en demandant au Ministère de revoir l'offre de prêts et bourses pour les élèves de la FP.

3.3.7 Les services éducatifs complémentaires en FP : protéger le principe de l'approche non catégorielle afin de répondre aux besoins de tous les élèves

En FP, comme en FGA, les services éducatifs complémentaires (SEC) doivent répondre aux besoins des élèves, et ce, peu importe qu'ils aient ou non un diagnostic. Par conséquent, les Partenaires souhaitent conserver une approche non catégorielle de réponse aux besoins.

3.3.8 Élargissement de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation

Cette entente vise à assurer une plus grande concertation et une meilleure complémentarité des services offerts tant par le réseau de l'éducation que par celui de la santé et des services sociaux, et ce, dans l'objectif de faciliter l'accès à ces services aux élèves qui en ont besoin. Toutefois, cette entente bénéficie uniquement aux jeunes de 5 à 18 ans qui fréquentent la FGJ. Si un élève passe de la FGJ à la FP ou à la FGA, il n'est plus couvert par cette entente, et ce, même si l'élève a moins de 18 ans. Un élève, peu importe la filière de formation dans laquelle il évolue, doit obtenir une réponse rapide à ses besoins. En ce sens, l'Entente de

complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation doit être élargie à tous les élèves de 5 à 18 ans de la FGJ, de la FP et de la FGA.

3.3.9 Prendre en compte la réalité de la courte durée de la FP

Comme la durée des formations en FP est courte, les centres de formation doivent avoir les ressources nécessaires pour intervenir rapidement et efficacement lorsqu'un élève présente des besoins particuliers. Sans ces ressources, la persévérance et la réussite des élèves peuvent être compromises, ce qui est toujours désolant sachant que cet élève est en formation pour l'acquisition d'une première diplomation qualifiante pour le marché du travail.

3.3.10 Garantir un seuil minimal de services pouvant être offerts dans toutes les commissions scolaires en FP et en FGA

Une répartition juste et équitable entre les centres de FP et de FGA des sommes dédiées aux SEC s'avère primordiale afin d'assurer une chance égale de réussite pour tous les élèves du Québec. Cette répartition doit assurer un seuil minimal de services dans toutes les commissions scolaires et prendre en compte l'historique de répartition des sommes déjà octroyées en FGA par rapport à la FP. Le comité de répartition des ressources de chacune des commissions scolaires veillera à la répartition équitable des sommes entre les centres.

3.3.11 Accompagner les élèves de la formation professionnelle lors de leur intégration en stage

L'objectif premier de la FP est de former des élèves qui pourront intégrer le marché du travail à la suite de leur formation. Certains de ces élèves ont des besoins particuliers et nécessitent davantage d'encadrement et de soutien afin de s'assurer de leur réussite autant en formation que sur le marché du travail. Le Ministère doit prendre cet aspect en considération.

3.3.12 Le Régime pédagogique de la formation professionnelle devrait être autonome pour son offre de SEC

Pour son offre de SEC, le Régime pédagogique de la FP réfère soit au Régime pédagogique de la FGJ ou de la FGA, selon l'âge de l'élève. Il serait opportun de ramener l'offre des SEC en FP dans le Régime pédagogique de la FP.

3.3.13 Soutenir les commissions scolaires afin qu'elles puissent accompagner adéquatement les clientèles particulières telles que la clientèle immigrante

Les commissions scolaires manquent de moyens pour accueillir les clientèles particulières. En théorie, la clientèle immigrante arrive en FP avec les préalables nécessaires en francisation, mais en pratique, c'est rarement le cas.

L'écart culturel est souvent très grand (les centres doivent partir de la base, par exemple, en enseignant aux personnes des notions liées à la culture québécoise du marché du travail, ils doivent les accompagner pour diverses démarches en lien avec leur immigration récente, etc.).

La clientèle immigrante ainsi que la clientèle autochtone nécessitent des services qui leur sont propres et le Ministère, en collaboration avec les commissions scolaires, doit trouver les moyens pour y répondre.

Recommandation 38

- Analyser la problématique des prêts et bourses soulevée par les élèves de la FP et prendre les actions nécessaires pour les régler.

Recommandation 39

- Conserver l'approche non catégorielle actuelle selon laquelle un élève doit obtenir une réponse à ses besoins, qu'il ait ou non un diagnostic.

Recommandation 40

- Élargir l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation afin qu'elle s'applique également aux élèves de la FP et de la FGA.

Recommandation 41

- Faire en sorte que le principe de la subsidiarité s'applique aux SEC en FP et, à cet effet, donner les moyens financiers aux commissions scolaires d'engager des ressources pouvant intervenir rapidement.

Recommandation 42

- Assurer un seuil minimal de SEC dans chacune des commissions scolaires.
- S'assurer que la répartition des sommes tienne compte de l'historique de répartition entre la FGA et la FP.

Recommandation 43

- Établir une collaboration entre le Ministère et les commissions scolaires pour la mise en place d'une mesure facilitant l'accompagnement des élèves lors de leur intégration en stage afin de s'assurer de leur persévérance et de leur réussite.

Recommandation 44

- Modifier le Régime pédagogique de la FP afin qu'il soit autonome du point de vue des SEC que les centres de FP doivent offrir à leurs élèves.

Recommandations 45

- Amorcer une réflexion conjointe entre le Ministère et les commissions scolaires pour établir les façons de mieux rejoindre la clientèle immigrante et autochtone et mieux répondre à leurs besoins.
- Bonifier l'offre de formation de ces clientèles tout en poursuivant leur francisation.

CONCLUSION

Ce mémoire déposé par les Partenaires survole les préoccupations des commissions scolaires face aux défis d'une formation professionnelle qui contribue avec force à l'économie du Québec et qui doit s'ancrer dans le 21^e siècle. Par ce mémoire, l'ensemble des commissions scolaires du Québec souhaite que le Ministère pose des actions en collaboration avec elles. En effet, les cinq partenaires signataires de ce mémoire parlent ainsi d'une seule voix, et portent au Ministère un message d'ouverture à la concertation et à la collaboration.

Les recommandations adressées au Ministère sont nombreuses. Cette liste témoigne selon nous des choix politiques passés qui ont, à tort, mis de côté la formation professionnelle qui est pourtant au cœur de l'activité économique du Québec. Beaucoup d'éléments sont à revoir afin d'actualiser la façon dont le gouvernement et les commissions scolaires souhaitent mettre en valeur les acteurs et les retombées de la formation professionnelle. À cet effet, les Partenaires demandent au Ministère d'être partie prenante de ce vaste chantier qui débutera par la réalisation et la mise en œuvre du Plan d'action à venir sur la FP.

Ce plan d'action doit prendre en considération les recommandations émises par les Partenaires, mais également les visées qui doivent toujours demeurer en trame de fond de ce vaste chantier, c'est-à-dire les besoins et les intérêts des élèves et l'accessibilité à la formation pour tous ainsi que les attentes du marché du travail.

Ces réponses ne pourront venir que par une grande souplesse donnée aux commissions scolaires et des liens de concertation solides entre tous les acteurs de la FP, le Ministère et les Partenaires en tout premier lieu. Le positionnement de la FP ne pourrait se faire sans une reconnaissance formelle et un message fort du gouvernement indiquant qu'elle est une voie d'avenir incontournable dans la société québécoise et que le Québec a besoin de tous ses talents.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

- Revoir le processus de révision des programmes en y instaurant une veille réalisée par les ADL qui permettrait une mise à jour continue des programmes d'études de la FP.
- Renforcer le mandat du Comité de coordination des ADL, notamment en lui confiant la réflexion et la responsabilité de faire des recommandations dans le cadre d'une veille de mise à jour continue.
- Ajouter au mandat et aux travaux du sous-comité mixte FP – MEES-Réseau le suivi de ce processus.
- Former une équipe de soutien à l'implantation des programmes et assurer le perfectionnement des enseignants.

Recommandation 2

- Consolider le fonctionnement des CRPMT et y assurer une représentativité accrue et performante du réseau de l'éducation.
- Mettre en place une table de concertation avec les CSMO et les SAE pour qu'ils coordonnent leurs actions.
- Permettre l'ajout d'heures, si nécessaire, dans les compétences d'un programme d'études de la FP.
- Assouplir le cadre de gestion de la carte des enseignements : cartes rotatives, transfert entre commissions scolaires d'une même région administrative.
- Promouvoir les initiatives des commissions scolaires telles que le développement de troncs communs ou encore des modes d'organisation ou de formations variés.

Recommandation 3

- Optimiser le rôle et les mandats des comités déjà en place en FP tels que le Comité de gouvernance de l'éducation des adultes et de la FP et le sous-comité mixte FP – MEES-Réseau afin qu'ils deviennent des lieux de consultation, de collaboration et de travail. Augmenter, par le fait même, la fréquence des rencontres de ces comités et planifier la date de ces rencontres et les respecter.

Recommandation 4

- Mettre en place un groupe de travail (Emploi-Québec, CPMT, commissions scolaires, etc.) ayant pour but d'apporter un éclairage sur l'ensemble des dispositifs visés pour le développement des compétences et la formation continue.

Recommandation 5

- Doter la formation professionnelle d'un Carrefour FP, à l'instar du Carrefour FGA.
- Soutenir financièrement la création et la mise en place d'une plateforme de formation et de perfectionnement dédiée aux commissions scolaires.

Recommandation 6

- Soutenir la collaboration entre le réseau de l'éducation et le réseau de l'emploi par une contribution financière visant une meilleure concertation régionale.
- Assurer un financement de base aux SAE.
- Mettre en œuvre un plan de positionnement spécifique au secteur de la FP et des SAE visant les acteurs socioéconomiques. Ce plan serait appuyé par des actions locales et concertées.
- Promouvoir auprès de tous les acteurs gouvernementaux la mission des centres de FP et de FGA et les SAE.
- Inclure les commissions scolaires dans toutes les stratégies mises de l'avant notamment en matière de développement des compétences de base.

Recommandation 7

- Mettre en œuvre un chantier national qui réunirait toutes les régions pour discuter des meilleures façons de répondre autant aux besoins et aux intérêts des élèves qu'aux besoins du marché du travail.

Recommandation 8

- Revoir les règles de financement des petits groupes afin qu'elles soient plus flexibles, mieux adaptées aux réalités régionales et qu'elles prennent en considération l'enseignement individualisé.

Recommandation 9

- Offrir un montant incitatif aux régions qui souhaitent regrouper leur offre de formation ou encore mettre de l'avant de nouvelles façons de travailler ensemble dans l'intérêt de l'élève.

Recommandation 10

- Les Partenaires souhaitent que le Ministère porte une attention particulière à l'aspect du chevauchement des formations et en accélère la vérification.

Recommandation 11

- Reconnaître par un mécanisme formel l'avis des partenaires régionaux, incluant le milieu de l'éducation, dans l'autorisation de développer ou d'offrir un programme d'études dans une région.

Recommandation 12

- Permettre le démarrage de plusieurs petites cohortes dans la même année en ajustant le mode de financement des ressources humaines (RH) et des ressources matérielles (RM) pour les métiers les plus en demande.

Recommandation 13

- Favoriser la régionalisation de l'immigration par des mesures concrètes, par exemple en adaptant les modalités de l'Entente Québec-France aux immigrants désirant s'inscrire dans les métiers du « Top 50 ».

Recommandation 14

- Accorder des bourses à la mobilité étudiante aux élèves qui sont sur une liste d'attente dans un programme offert dans de grands centres urbains pour aller étudier en région.

Recommandation 15

- Limiter à un maximum de six mois le processus de développement et de mise en œuvre des AEP.
- Garantir des sommes minimalement sur trois années pour permettre aux commissions scolaires de promouvoir leur offre de formation et démarrer des cohortes.
- Considérer l'ouverture de l'enveloppe des AEP.
- Dans l'enveloppe régionale, regrouper l'enveloppe des AEP, celle des compétences à la carte et celle des petits groupes.
- Prévoir une enveloppe annuelle pour la mise à jour des AEP.

Recommandation 16

- Assurer un financement de base aux SAE pour garantir un nombre d'employés minimal dans chacun des SAE des commissions scolaires.

Recommandation 17

- Faire connaître et positionner les SAE des commissions scolaires auprès des partenaires tels que la CPMT, les CRPMT, les CSMO et Emploi-Québec.

Recommandation 18

- Permettre aux commissions scolaires par le biais de leur SAE ou à un regroupement de commissions scolaires par le biais de leur SAE de déposer directement des demandes de subventions à la CPMT sans l'intermédiaire d'un promoteur collectif ou après avoir obtenu l'approbation du CRPMT.

Recommandation 19

- Revoir la mesure FORMATIO afin qu'elle soit plus accessible et faire en sorte que le financement soit cohérent avec les taux horaires conventionnés pour la rémunération du personnel enseignant et avec les coûts réels de développement du matériel pédagogique.

Recommandation 20

Mettre en place un mode de financement qui soutient le développement et l'innovation, qui supporte le service national et les services régionaux du Récit en FP et qui tient compte de l'évolution constante des nouvelles technologies. Pistes de réflexion :

- Assurer la formation continue des enseignants et la formation des maîtres dans l'appropriation et l'utilisation du numérique;
- S'assurer que la stratégie numérique tienne compte de la réalité de la FP;
- S'assurer d'une compréhension commune quant au numérique et ses différentes terminologies;
- Instaurer une plateforme de partage pour permettre aux commissions scolaires d'échanger entre elles;
- Revoir le financement de la formation à distance et son développement;
- Prendre appui sur les organismes déjà en place tels que la SOFAD, le CEMEQ et le Récit FP.

Recommandation 21

- Revoir certains aspects du financement de la FP, notamment le temps partiel, le financement à la sanction, le MAO, les infrastructures.
- Donner aux commissions scolaires la possibilité d'offrir des formations avec des équipements comparables à ceux du marché du travail dans le but de mieux répondre aux besoins.

Recommandation 22

- S'assurer que le Ministère mette en œuvre les recommandations issues de l'Avis émis par les CERAC de la formation professionnelle au MEES dans le cadre des travaux du sous-comité de la FP MEES-Réseau¹¹.

Recommandation 23

- S'assurer, par une entente formelle, que le mandat de Qualification Québec, pour le secteur de la FP, soit soutenu par une concertation accrue avec les CERAC.
- S'assurer que le plan de promotion sous la responsabilité de Qualification Québec soit élaboré en concertation avec le comité directeur des CERAC.

Recommandation 24

- Inviter le MEES à poursuivre le soutien aux commissions scolaires en réaffirmant le mandat des CERAC et en le bonifiant pour qu'il inclut un mandat de premier contact avec la clientèle, en plus de l'accompagnement des commissions scolaires.

Recommandations 25

- Demander au Ministère d'assumer un leadership formel dans le développement de la RAC par une collaboration étroite et continue entre les secteurs de la FP et de la FGA, les CERAC et tous les autres ministères impliqués dans ce processus.

Recommandation 26

- Prévoir un financement du Ministère permettant aux commissions scolaires de faire tout le processus de RAC en entreprises. L'allocation doit tenir compte de différents modes d'acquisition de compétences.

Recommandation 27

- Demander au Ministère de soutenir un programme de recherche-action identifiant des pratiques probantes au regard notamment de l'accompagnement de l'adulte et des alternatives d'acquisition de compétences manquantes.

Recommandation 28

- Demander au Ministère de soutenir le développement de modèles de partenariat avec les entreprises dans le but de favoriser leur mobilisation.

¹¹ Cet avis a reçu l'appui de la TRÉAQFP et de l'ADIGECS et a été présenté le 13 juin 2017 au MEES.

Recommandations 29

- Accorder plus de souplesse aux commissions scolaires lors de la mise en œuvre de projets pilotes en allégeant les règles administratives encadrant ceux-ci.
- Établir les règles générales devant entourer une application élargie d'un projet pilote en s'inspirant de l'expérimentation des commissions scolaires.
- S'assurer que l'information sur l'approbation d'un projet parvienne aux commissions scolaires concernées dans des délais raisonnables pour en assurer sa mise en œuvre.
- Diffuser l'information sur les projets en cours sur un site Internet, comme un nouveau Carrefour FP.

Recommandation 30

- Prévoir la clarification par le Ministère du rôle des entreprises dans le cadre des projets d'apprentissage accru en milieu de travail et leur encadrement à cet effet.
- Proposer un cadre de partenariat entreprises-CFP pour l'accompagnement, le développement des compétences et la diplomation des élèves.
- S'assurer d'un partenariat efficace avec Services-Québec.

Recommandation 31

- Dès le début de l'année scolaire 2018-2019, créer un groupe de travail MEES-Partenaires, dont le mandat consisterait à faire des recommandations au ministre sur le développement d'un parcours régulier et qualifiant axé sur l'acquisition des compétences d'un métier.

Recommandation 32

- Revoir les règles de sanction afin de faciliter l'obtention d'une double diplomation DES-DEP dans un parcours de concomitance entre la FP et la FGJ.

Recommandation 33

- Mener une campagne de positionnement des métiers issus de la FP uniquement.

Recommandation 34

- Réserver un budget à la promotion régionale de la FP en accordant le financement nécessaire aux commissions scolaires pour promouvoir localement la FP.

Recommandation 35

- Améliorer l'information scolaire et professionnelle relative à la FP en mettant de l'avant la formation professionnelle comme étant un choix d'avenir pouvant mener également à la poursuite des études.
- Poursuivre les campagnes de promotion telles que *Des métiers à couper le souffle!* et les étendre à d'autres médiums tels que l'Inforoute de la FPT.
- Sensibiliser l'Ordre des conseillères et des conseillers en orientation aux enjeux propres de la FP et à l'importance de la promouvoir dans les écoles secondaires au même titre que toute autre formation.
- S'assurer que la formation des conseillères et des conseillers en orientation laisse une plus large place aux possibilités offertes par la FP.

Recommandation 36

- Mettre en œuvre une offre de formation DEP-DEC harmonisée, accessible pour tous et disponible pour tous les secteurs de formation.
- Développer un Plan d'action permettant de reconnaître formellement les compétences acquises en FP lors d'une poursuite des études au collégial.

Recommandation 37

- Soutenir davantage le déploiement des SARCA afin que les commissions scolaires puissent offrir une réponse locale plus adéquate aux besoins du marché du travail.

Recommandation 38

- Analyser la problématique des prêts et bourses soulevée par les élèves de la FP et prendre les actions nécessaires pour les régler.

Recommandation 39

- Conserver l'approche non catégorielle actuelle selon laquelle un élève doit obtenir une réponse à ses besoins, qu'il ait ou non un diagnostic.

Recommandation 40

- Élargir l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation afin qu'elle s'applique également aux élèves de la FP et de la FGA.

Recommandation 41

- Faire en sorte que le principe de la subsidiarité s'applique aux SEC en FP et, à cet effet, donner les moyens financiers aux commissions scolaires d'engager des ressources pouvant intervenir rapidement.

Recommandation 42

- Assurer un seuil minimal de SEC dans chacune des commissions scolaires.
- S'assurer que la répartition des sommes tienne compte de l'historique de répartition entre la FGA et la FP.

Recommandation 43

- Établir une collaboration entre le Ministère et les commissions scolaires pour la mise en place d'une mesure facilitant l'accompagnement des élèves lors de leur intégration en stage afin de s'assurer de leur persévérance et de leur réussite.

Recommandation 44

- Modifier le Régime pédagogique de la FP afin qu'il soit autonome du point de vue des SEC que les centres de FP doivent offrir à leurs élèves.

Recommandations 45

- Amorcer une réflexion conjointe entre le Ministère et les commissions scolaires pour établir les façons de mieux rejoindre la clientèle immigrante et autochtone et mieux répondre à leurs besoins.
- Bonifier l'offre de formation de ces clientèles tout en poursuivant leur francisation.